



Aperçu des principaux instruments, engagements et initiatives régionaux relatifs au mariage des enfants en Afrique

Fiche d'information à l'attention des membres de *Girls Not Brides (Filles, Pas Epouses)*

A. Instruments à portée continentale et régionale

Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (1990)

- Article 21, 2): "Les mariages d'enfants et la promesse de jeunes filles et garçons en mariage sont interdits et des mesures effectives, y compris des lois, sont prises pour spécifier que l'âge minimal requis pour le mariage est de 18 ans et pour rendre obligatoire l'enregistrement de tous les mariages dans un registre officiel."

Texte intégral disponible ici: <http://acerwc.org/wp-content/uploads/2011/04/ACRWC-FR.pdf>

Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relative aux Droits des Femmes en Afrique dit « Protocole de Maputo » (2003)

- Article 6 (a): "Les États veillent à ce que l'homme et la femme jouissent de droits égaux et soient considérés comme des partenaires égaux dans le mariage. A cet égard, les États adoptent les mesures législatives appropriées pour garantir que : 8 a) aucun mariage n'est conclu sans le plein et libre consentement des deux";
- Article 6 (b): "l'âge minimum de mariage pour la fille est de 18 ans".

Texte intégral disponible ici: <http://www.refworld.org/docid/493fda782.html>

Protocole de la Communauté de Développement d'Afrique Australe sur le Genre et le Développement (2008)

- Article 8, para. 2: "Les législations sur le mariage veilleront à ce que:
 - (a) Aucune personne de moins de 18 ans ne se marie sauf disposition contraire prévue par la loi, pour autant que celle-ci tienne compte du meilleur intérêt et du bien-être de l'enfant;
 - (b) Chaque mariage se déroule avec le consentement libre et total des deux parties."

Texte intégral disponible ici:

http://www.eods.eu/library/SADC_Protocol%20on%20Gender%20and%20Development_2008_FR.pdf

B. Engagements et initiatives continentaux et régionaux

La Campagne de l'Union Africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique (2014-2016)

Cette campagne de deux ans met l'accent sur l'accélération des efforts pour mettre fin au mariage des enfants à travers le continent en encourageant les Etats membres de l'Union Africaine à développer des stratégies, sensibiliser et trouver des solutions aux conséquences néfastes du mariage des enfants.

La campagne est pilotée par le Département des Affaires Sociales de la Commission de l'UA en étroite collaboration avec deux hauts fonctionnaires nouvellement nommés: un Rapporteur Spécial sur le mariage des enfants en Afrique (Mme Fatima Sebaa-Delladj, originaire d'Algérie) et un Ambassadeur de Bonne volonté sur le mariage des enfants (Mme Nyaradzayi Gumbonzvanda, originaire du Zimbabwe).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de la Campagne (en anglais):
<http://pages.au.int/cecm>

Agenda de l'Union Africaine 2063: L'Afrique que nous voulons (2013)

L'Agenda 2063 est le plan d'action de l'Union Africaine pour le développement du continent sur les 50 prochaines années ; il reconnaît que le mariage des enfants est un obstacle majeur à la prospérité régionale. L'Agenda expose la vision d'une Afrique où "toutes les pratiques sociales néfastes (notamment la mutilation génitale féminine et le mariage des enfants) auront pris fin et les obstacles à la santé et à une éducation de qualité pour les femmes et les filles auront disparu." (Paragraphe 49).

L'Agenda inclut un engagement de la part des Etats membres à "mobiliser un mouvement concerté en faveur de la fin immédiate du mariage des enfants, de la mutilation génitale féminine, et d'autres pratiques culturelles dangereuses de discrimination à l'égard des femmes" (paragraphe 67.j).

Texte intégral disponible ici:

http://agenda2063.au.int/en/sites/default/files/agenda2063_popular_version_05092014_FR.pdf

La Déclaration d'Addis Abeba sur le mariage des enfants, initiée par le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-Etre de l'Enfant (CAEDBE), 2014

Le CAEDBE, les représentants des agences de l'ONU et les experts des droits de l'Enfant à travers l'Afrique ont formulé une déclaration après une journée de Discussion Générale sur le thème "mettre fin au mariage des enfants" en avril 2014.

La Déclaration appelle les Etats membres de l'Union Africaine à lutter contre le mariage des enfants en instaurant à 18 ans l'âge minimum pour le mariage aussi bien pour les filles que pour les garçons sans exception, ainsi qu'en établissant un mécanisme efficace

d'enregistrement des naissances, des mariages et des séparations. La Déclaration a aussi exhorté les Etats à mettre en place des mécanismes d'opérationnalisation des législations déjà existantes en rapport avec le mariage des enfants et les droits des enfants en général ainsi que des plans d'action nationaux et la mise à disposition d'aide juridictionnelle pour l'application du droit des enfants à être protégé du mariage des enfants.

Texte intégral disponible ici (en anglais uniquement): <http://acerwc.org/wp-content/uploads/2014/04/ACERWC-Declaration-on-Ending-Child-Marriage-in-Africa.pdf>

Engagement ministériel sur l'éducation sexuelle complète et les services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents et les jeunes en Afrique orientale et australe, 2013

Les Ministres de l'Education et la Santé de 20 pays de l'Afrique orientale et australe se sont engagés à renforcer la prévention, le traitement, la prise en charge et l'appui en rapport avec le VIH, ainsi que les efforts en matière de santé sexuelle et reproductive (SSR) en assurant l'accès à des services complets de santé sexuelle et reproductive de qualité ainsi qu'une éducation à la sexualité basée sur des compétences concrètes et accessibles aux jeunes dans le respect du contexte socio-culturel propre à chaque pays.

Texte intégral disponible ici: <http://youngpeopletoday.net/wp-content/uploads/2014/09/ESACommitmentFinal-French.pdf>

Pour plus d'informations sur l'état de la mise en œuvre, consultez le site suivant (en anglais): <http://youngpeopletoday.net/>

C. Initiatives nationales pour mettre fin au mariage des enfants

L'on note depuis quelques années un intérêt et une volonté politique grandissants pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique. Voici quelques exemples d'initiatives gouvernementales qui illustrent cela:

- **Renforcement des dispositions légales en rapport avec le mariage des enfants:**
 - ✓ En février 2015, le Parlement du **Malawi** a adopté une loi dite du Mariage, Divorce et des relations familiales qui établit à 18 ans l'âge légal de mariage aussi bien pour les filles que pour les garçons.
 - ✓ En mars 2015, le Président du **Tchad** a signé une loi qui rend illégal tout mariage au sein duquel l'une (ou les deux) des parties est âgée de moins de 18 ans et prévoit une peine de 5 à 10 ans d'emprisonnement à l'encontre de quiconque contraindrait un enfant au mariage ainsi que toute autorité civile, religieuse ou traditionnelle qui célébrerait ledit mariage.
- **Développement d'initiatives visant à aborder la question du mariage des enfants de façon holistique:**
 - ✓ En 2014, le gouvernement d'**Egypte** a développé une stratégie nationale pour prévenir le mariage des enfants et promouvoir les droits de santé sexuelle et

reproductive des jeunes. La stratégie est accompagnée d'un plan d'action et de mise en œuvre de 5 ans.

- ✓ En 2013, le gouvernement d'**Ethiopie** a développé une Stratégie Nationale sur l'Élimination des Pratiques Traditionnelles Néfastes. La stratégie a adopté une approche multisectorielle pour combattre le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines.
- ✓ En 2013, le gouvernement de **Zambie** a lancé une campagne nationale de 3 ans pour mettre fin au mariage des enfants. Le but de la campagne est de renforcer les capacités des autorités traditionnelles pour en faire des champions et acteurs de changement dans leurs communautés. La campagne tend aussi à amender les lois et règlements pour assurer aux jeunes filles une protection légale contre le mariage des enfants.
- ✓ Des stratégies nationales ou des plans d'actions pour mettre fin au mariage des enfants sont aussi en cours d'élaboration dans des pays comme le **Sénégal**, le **Togo**, l'**Ouganda**, pour ne citer que ceux-là.